

**Documents à compléter :**

**Le volet 1** permet de renseigner l'identité de l'élève ainsi que diverses informations sur ses responsables légaux, notamment l'adresse de l'élève qui déterminera le collège public de secteur. Il permet également de mentionner la langue vivante étudiée à l'école primaire.

**Le volet 2** permet aux responsables légaux de préciser l'adresse de l'enfant à la rentrée 2026, le nom du collège public de secteur, la classe de sixième (ordinaire, SEGPA ou ULIS), la ou les langues vivantes demandées et, dans le cadre d'une demande de dérogation, le collège souhaité.

En cas de changement d'adresse, un seul justificatif de domicile est nécessaire :

- \* facture datant de moins de trois mois, d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone – y compris téléphone mobile
  - \* avis d'imposition ou certificat de non-imposition,
  - \* quittance d'assurance – incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement -
  - \* titre de propriété ou quittance de loyer
  - \* taxe d'habitation, bail locatif
- Leur véracité engage la responsabilité des responsables de l'élève.

**Liste des motifs de demande de changement de secteur (dérogation)**

MOTIF DE LA DEMANDE	PIÈCE(S) JUSTIFICATIVE(S) À joindre impérativement à cette demande
1) Élève en situation de handicap (hors demande d'orientation vers un EGPA et vers une ULIS)	Notification de la M.V.A. (La Maison Vendée Autonomie).
2) Demande Internat d'Excellence	Informations disponibles sur le site des collèges concernés
3) Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat du médecin scolaire ou du médecin de ville sous pli cacheté.
4) Élève boursier sur critères sociaux	Copie du dernier avis d'imposition sur le revenu
5) Élève dont un frère ou une sœur sera scolarisé dans l'établissement souhaité en septembre 2026	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2025/2026 dans le collège sollicité (dans une autre classe que la 3 <sup>ème</sup> )
6) Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité	Un seul justificatif de domicile est nécessaire : - Facture datant de moins de trois mois, d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone – y compris de téléphone mobile – - Avis d'imposition ou certificat de non imposition, - Quittance d'assurance – incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement – - Titre de propriété ou quittance de loyer - Taxe d'habitation, bail locatif
7) Élève devant suivre un parcours scolaire particulier : Section sportive scolaire ou classe à horaire aménagé (musique ou danse ou théâtre ou cinéma)	Préciser sur le volet 2 l'un des 2 parcours ci-contre.
8) Autres motifs	Lettre explicative.

Les demandes de dérogation seront examinées en fonction des **capacités d'accueil** du collège sollicité et selon les **critères définis au plan national**, rappelés ci-dessus.

Toute demande de dérogation devra être accompagnée **d'une lettre du ou des représentants légaux** expliquant le ou les motifs de la demande et des pièces justificatives correspondantes.

L'octroi d'une dérogation n'ouvre pas droit automatiquement à la mise en place d'un transport scolaire (compétence du Conseil Régional des Pays de la Loire : <https://aleop.paysdelaloire.fr>).

**Le calendrier des opérations est le suivant :**

- A partir de ce jour, distribution des volets 1 et 2 aux représentants légaux qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) dans un collège public à la rentrée 2026 et récupération au fur et à mesure.

- Envoi dès que possible des volets 1 et 2 et en tout état de cause avant la **date butoir du mardi 5 mai 2026** à :

DSDEN de Vendée - Division des Élèves  
Cité administrative Travot  
BP777  
85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

ou

[affec.6-85@ac-nantes.fr](mailto:affec.6-85@ac-nantes.fr)

La saisie des demandes dans AFFELNET 6<sup>ème</sup> sera effectuée par la DSDEN – Division des élèves.

**Les familles seront informées de l'affectation de leur enfant par le Principal du collège public obtenu à partir du lundi 15 juin 2026.**

Opérations à effectuer	Calendrier 2026
1 - Vérifier sous ONDE les adresses des élèves de CM2 concernés par une affectation dans un collège public et renseigner le représentant 2, le cas échéant. (Les adresses et renseignements sous ONDE étant utilisées pour l'affectation puis pour la télé-inscription de l'élève)	<b><i>Jusqu'au lundi 9 mars 2026</i></b>
2 - Editer les fiches vierges de liaison reçues par courriel. Les distribuer aux représentants légaux souhaitant intégrer un collège public.	<b><i>A partir du lundi 9 mars 2026</i></b>
3 - Informer la DIVEL des élèves ayant demandé un collège public et qui redoublent le CM2 ou dont les représentants légaux font appel de cette décision.	<b><i>Au plus tard le mardi 5 mai 2026</i></b>
4 - Date butoir pour le retour des fiches de liaison volets 1 et 2 à la DSDEN - Division des élèves	<b><i><u>Au plus tard le mardi 5 mai 2026</u></i></b>
5 – Informer la DIVEL des élèves de CM2 doublant à l'issue des commissions d'appel et ayant effectué une demande d'affectation en collège public.	<b><i>Au plus tard mardi 26 mai 2026 avant 12h00</i></b>

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*